

Élection des 3 délégués et 3 suppléants aux élections sénatoriales.

Le 26 avril 1959, à neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Lucques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Déchanet Alexandre, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Henry Jacques.

M. le Président a donné lecture

1. Des articles traitants ci-dessus de l'ordonnance du 15 novembre 1958 et du décret du 13 Mars 1959 relatifs à l'élection des sénateurs.

2. Du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui aura lieu le 26 Avril 1959 dans le département.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de 3 délégués.

Résultats

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu :

M. Déchanet Alexandre 8 voix

M. Simon Charles 7 voix

M. Charles Paul 6 voix

M. Choné Charles 4 voix

M. Lambert Camille 4 voix

M. Daux Lion 3 voix

M. Godfroy Jean 3 voix

M. Dardmier Emile 2 voix

M. Lind André 1 voix

M. Henry Jacques 1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

M. Déchanet Alexandre qui a déclaré accepter le mandat

M. Simon Charles qui a déclaré accepter le mandat.

2^e tour de scrutin

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu

M. Charles Paul 4 voix

M. Lambert Camille 3 voix

M. Godfroy Jean 2 voix

M. Choné Charles 2 voix

M. Dardmier Emile 1 voix

M. Daux Lion 1 voix

3^e tour de scrutin

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire bulletins blancs ou nuls	: 0

Ont obtenu :

M. Charles Paul : 7 voix

M. Godfroy Jean : 3 voix

M. Lambert Camille : 2 voix

M. Choné Charles : 1 voix

A été proclamé élu.

M. Charles Paul qui a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants -
1er tour de scrutin.

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu :

M. Sambert Camille	7 voix
M. Linel André	6 voix
M. Choné Charles	5 voix
M. Henry Jacques	5 voix
M. Godfrey Jean	4 voix
M. Daux Lion	4 voix
M. Lemoiné Henri	3 voix
M. Mienville Pierre	2 voix
M. Dardurier Emile	2 voix
M. Pacault Georges	1 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

M. Sambert Camille qui a déclaré accepter le mandat.

2ème tour de scrutin

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13
A déduire bulletins blancs ou nuls	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Ont obtenu :

M. Linel André	8 voix
M. Choné Charles	5 voix
M. Godfrey Jean	4 voix
M. Daux Lion	4 voix
M. Henry Jacques	3 voix
M. Mienville Pierre	1 voix
M. Lemoiné Henri	1 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant

M. Linel André qui a déclaré accepter le mandat.

3ème tour de scrutin

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 13 voix
Bulletins blancs ou nuls	: 0

Ont obtenu :

M. Choné Charles	: 5 voix
M. Daux Lion	: 4 voix
M. Henry Jacques	: 2 voix
M. Mienville Pierre	: 1 voix
M. Godfrey Jean	: 1 voix

A été proclamé élu

M. Choné Charles qui a déclaré accepter le mandat.